

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 5 MARS 2021 à 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire de Saint Crépin

Date de la convocation : 1^{er} mars 2021

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Adrien BLANC – Georges GONDRAN – Georgette MILLY – Marcelle PARIS – Philippe PANCOL – David REY – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN

Excusés : Aurélie AUMAGE - Patrick GELLAERTS

Pouvoir : Aurélie AUMAGE donne procuration à Elodie BERARD

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS PRISES

1 – Compte Administratif 2020 - Budget principal

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de **208.768,50 €** et un excédent en section d'investissement de **145.311,84 €**. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

2 – Compte Administratif 2020 - Budget eau et assainissement

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un déficit en section de fonctionnement de **7.364,33 €** et un déficit en section d'investissement de **45.805,82 €**. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

3 – Compte Administratif 2020 - Budget camping

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de **664,26 €** et un excédent en section d'investissement de **9.430,68 €**. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

4 – Compte Administratif 2020 - Budget caisse des écoles

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de **2.908,73 €**. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

5 – Compte Administratif 2020 - Budget microcentrale

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent en section de fonctionnement de **38.489,08 €** et un déficit en section d'investissement de **1.620.400,04 €**. Accord à la majorité, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

6 – Vote et affectation du résultat : budget principal

Suite aux différents résultats constatés et compte tenu des restes à réaliser, la somme de 148.881,51 est affectée à la section d'investissement € et la somme de 417.111,79 € est inscrite en recettes de fonctionnement.

7 – Vote du résultat : budget eau et assainissement

Suite aux différents résultats constatés la somme de 349.860,47 € est inscrite en recettes de fonctionnement.

8 – Vote et affectation du résultat : budget camping

Suite aux différents résultats constatés la somme de 1.127,83 € est inscrite en recettes de fonctionnement.

9 – Vote et affectation du résultat : budget caisse des écoles

Suite aux différents résultats constatés la somme de 2.908,73 € est inscrite en recettes de fonctionnement.

10 – Vote et affectation du résultat : budget microcentrale

Suite aux différents résultats constatés et compte tenu des restes à réaliser, la somme de 2.286,65 € est affectée à la section d'investissement et la somme de 46.083,73 € est inscrite en recettes de fonctionnement.

11 – Vote des comptes de gestion 2020 : budget principal, eau et assainissement, camping, caisse des écoles et microcentrale

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion proposés par Monsieur le Trésorier et conformes aux écritures de la comptabilité communale. Les comptes de gestion de l'ensemble des budgets sont votés à l'unanimité

12 – Paiement de factures le vote du budget primitif 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le paiement de factures avant le vote du budget primitif 2021 afin de respecter les délais de paiement. Il s'agit des factures de publication des avis d'appel d'offre pour la DSP du camping, de l'avis d'appel d'offre pour le réservoir du Villaron et d'une facture d'honoraires de la Sté Canal de Provence pour la microcentrale.

13- Travaux sur la voirie départementale – demande de fonds de concours

Dans le cadre des travaux d'aménagement des accès à Saint Crépin, un accord a été conclu avec le département pour que la commune étende la réalisation les travaux jusqu'à

l'Aérodrome, prenant en compte l'aménagement des abords du rondpoint de la Gare. S'agissant de voirie départementale, le département des Hautes-Alpes paiera le montant des travaux, soit 300.000 € HT. Ces travaux seront réalisés par la commune.

14- Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

La possibilité pour un membre de l'Agence France Locale de bénéficier de prêts est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certain créancier, dans la limite de l'encours restant dû auprès de cet organisme financeur. Cette auto-garantie des membres permet à l'AFL de proposer des financements très intéressants pour ses membres tant en ce qui concerne les taux qu'en ce qui concerne les durées de garantie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle l'octroi de la garantie pour l'année 2021.

15- Opération « façades-toitures-devantures » - lancement de la deuxième tranche.

Devant le succès incontestable de la première tranche, lancée courant 2019 (rénovation de 12 immeubles, soit 5 façades et 7 toitures) pour un montant total de 206.000 € de travaux réalisés et 31.000 € de subventions réservées, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite de l'opération et décide d'augmenter l'enveloppe de subvention à 45.000 € répartis sur les trois prochaines années. Le cahier des charges est légèrement modifié afin de pouvoir prendre en compte les efforts de sauvegarde d'éléments patrimoniaux particuliers et d'accepter un coloris supplémentaire pour les toitures en bac acier, hors secteur ABF.

16- Approbation du règlement intérieur et des tarifs de la médiathèque

La médiathèque ouvrira au public le 23 mars. L'adhésion est gratuite, seule la carte d'adhérent est payante au tarif de 1 €. Le tarif des photocopies faites sur place sera le même que celui appliqué en Mairie. Approuvé à l'unanimité

17 – Devenir des livres issus du désherbage de la bibliothèque

Un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent par conséquent être réformés, Le Conseil Municipal choisit que les livres seront vendus à l'occasion du vide grenier de la Saint Marc, dès lors que cette manifestation pourra être organisée. Les livres invendus seront donnés ou pilonnés en fonction de leur état d'usure.

18 – Manifestation culturelle en réseau des bibliothèques Municipales de Champcella, Freissinières et Saint Crépin

Dans la continuité du partenariat entre ces trois bibliothèques, la rando littéraire sera organisée sur la commune de Champcella les 21 et 22 août 2021 et aura pour thème « la montagne potentielle ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue un montant de 272 € à cette manifestation et approuve les conditions matérielles de l'organisation.

19 – Modification du temps de travail d'un Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe

Afin de répondre aux besoins croissants du service administratif, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du temps de travail d'un Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe, passant de 26h hebdomadaires à 28h.

20- demande d'autorisation de défrichement auprès de la DDT dans le cadre des projets de réalisation de la deuxième tranche du projet d'irrigation depuis le Villard jusqu'au Villaron et construction d'un réservoir d'eau potable au Villaron – Complément

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, et après réalisation des plans d'exécutions par les entreprises, il s'avère que la demande initiale doit être complétée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'ensemble de ce dossier.

21- Opposition au transfert de la compétence « PLU-documents d'urbanisme-carte communale » à la communauté de communes du Guillestrois Queyras

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse le transfert de cette compétence à l'intercommunalité.

22- Autorisation d'installation d'une terrasse face au restaurant le Gaulois

Le Conseil Municipal reconduit les conditions d'autorisation de cette terrasse prises les années antérieures.

23- Clôture du budget annexe « caisse des écoles »

Ce budget annexe correspond aux achats de fournitures et de prestation de service (transport ponctuel, moniteurs de sports...) dans le cadre des activités scolaires et est abondé chaque année par une subvention depuis le budget principal.

La tenue de ce budget répond aux mêmes exigences de formalisme que n'importe quel budget, même s'il comporte peu d'écritures. Cela multiplie de travail des services administratifs et a un cout qui se répercute sur les dépenses de la collectivité (paiement d'une licence informatique par budget annexe par exemple).

Aucune écriture n'a été passée sur ce budget en 2020 afin de pouvoir envisager sa clôture.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS

